



République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	3
Vote			
A LA MAJORITE	Pour :	19	
	Contre :	0	
	Abstentions :	5	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

11 juillet 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2024, le jeudi 18 juillet à 17 h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL – M. Jacques ANSELME – Mme Gilberte EUGENIE– M. Alain SARREAU – Mme Marie-Claude BIQUE – M. Albert LOSAT – M. Serge SACILE – M. Rémi DUFLO – M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Annie CHRISTOPHE – Mme Sylviane BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE (arrivé à 17h37) - M. Jimmy FAUSTA – Mme Josette OTTO – M. Claude JERSIER (21)

REPRÉSENTÉS : - M. Fulbert MIROITE - Mme Fabienne FARAJE – Mme Valérie ARICIQUE (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sabrina FELER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20240718_44

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT A LA CAISSE D'EPARGNE (CEPAC) POUR LE FINANCEMENT DU PPI 2024, NOTAMMENT, L'OPERATION « REHABILITATION ET CONFORTEMENT PARASISMIQUE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION »

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2337-3 et L.4333-1 du CGCT,

VU le budget primitif voté par délibération N° 20230405-19 le 05 avril 2023,

CONSIDERANT un besoin de financement de Trois millions cinq cent mil euros (3 500 000 euros) pour soutenir la réalisation du budget d'investissement 2024,

Délibération n°44 « autorisation à donner au maire pour contracter un emprunt à la Caisse d'Epargne (CEPAC) pour le financement du PPI 2024, notamment de l'opération « Réhabilitation et confortement parasismique de l'Eglise notre dame de l'assomption »



CONSIDERANT la nécessité de financer les projets validés dans le PPI, notamment, la rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption de Trois-Rivières pour un montant estimé à 3 500 000 euros.

CONSIDERANT la notification, le 20 mars 2024, de la sélection de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Trois-Rivières au titre du Loto du Patrimoine 2024 ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération Rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption présenté ci-dessous :

NATURE DE L'OPERATION	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT	POURCENTAGE
Rénovation de L'église NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	3 500 000 €	COMMUNE DE TROIS-RIVIERES	3 000 000 €	83 %
		FONDATION DU PATRIMOINE (Loto du Patrimoine)	500 000	17%
Total (Coût global de l'opération H.T.)	3 500 000 €	Total des recettes	3 500 000 €	100 %

CONSIDERANT que l'emprunt proposé par la banque des territoires est spécifique au projet, par conséquent, la modification du plan de financement du projet complique la réalisation du prêt. Une consultation a été menée en direction de d'autres organismes prêteurs.

CONSIDERANT la proposition de crédit long terme de la Caisse d'épargne (CEPAC), en date du 11 juin 2024, pour la participation au financement du programme d'investissement de la ville aux caractéristiques suivantes :

Montant : **3 000 000€**

Phase de mobilisation : **24 mois**

Durée : **25 ans**

Amortissement : **linéaire trimestriel**

Taux d'intérêts : **fixe 4,56%**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal **DECIDE**,

A la MAJORITE moins 05 ABSTENTIONS (Mme Sylviane BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA – Mme Josette OTTO – M. Claude JERSIER)

Article 1 : **D'ANNULER** la délibération D_20231207_100 portant : « Autorisation à donner au maire pour contracter un emprunt à la Banque des Territoires pour le financement de l'opération « réhabilitation et confortement parasismique de l'église Notre Dame de l'Assomption » ;

Article 2 : **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne CEPAC aux conditions susmentionnées ;



Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 18 juillet 2024.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet «www.telerecours.fr»

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

971-219711322-20240806-3-DE

Réception par le Préfet : 06-08-2024

Publication le : 06-08-2024

Baie-Mahault, le 11 Juin 2024

Centre d'Affaires Marchés Spécialisés de la Guadeloupe

Dossier suivi par :

Mme Aude BOISSERON Tél : 0690 71 86 01

Email : aude.boisseron@cepac.caisse-epargne.fr

VILLE DE TROIS RIVIERES
RUE DE L HOTEL DE VILLE
BP 76
97114 TROIS RIVIERES**A l'attention de M. Le Maire, Jean-Louis FRANCISQUE****OBJET** : Proposition de crédit long terme pour la participation au programme d'investissement de la ville

Monsieur Le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre Comité de Crédit a donné une suite favorable à votre demande et marqué un accord pour l'octroi d'un financement à hauteur de 3 M€ [trois millions d'euros] aux conditions suivantes :

Objet : financement des projets d'investissements inscrits au budget de l'exercice 2024 de la Ville**Prêteur** : Caisse d'Épargne CEPAC**Type de prêt** : prêt amortissable long terme**Montant** : 3.000 000.00 EUR (trois millions d'euros)**Pas de phase de mobilisation** : 24 mois**Durée** : 25 ans (vingt-cinq ans)**Amortissement** : linéaire trimestriel**Taux d'Intérêts** : taux fixe 4,56 %**Base de calcul** : exact/360**Frais de dossier** : 4.500 EUR (quatre mille cinq cent euros)**Frais de garantie** : néant

Les conditions de cet accord de crédit demeurent valables jusqu'au **28/06/2024**. Si celles-ci vous conviennent, nous vous remercions de nous adresser votre acceptation afin que nous établissions le contrat de prêt à soumettre à votre signature.

Nous demeurons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Bon pour accord

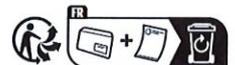
Jean-Louis FRANCISQUE

Maire



Aude BOISSERON

Responsable des Marchés Spécialisés Guadeloupe IDN

 contacteznous@cepac.caisse-epargne.fr

Direction de Région : Parc d'Activités de la Jaille - Bâtiments 5 et 6 - 97122 BAIE MAHAULT
Siège Social : Place Estrangin-Pastré - B.P. 108 - 13254 Marseille Cedex 06